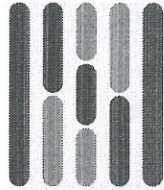


REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT Eure



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2024-23

VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZD 84
A CROSVILLE LA VIEILLE

Date de la séance : 20 février 2024
Date de convocation : 14 février 2024
Nombre de conseillers en exercice : 24
Membres présents : 20
Nombre de votants : 21

**Adopté à la
majorité,
(1 Abstention)**

Le vingt février deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER maire adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absente excusée ayant donné pouvoir : Mme Evelyne DUPONT pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN,

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY.

Absente non excusée : Mme Katiana LEVAVASSEUR,

Secrétaires de séance : Mme Caroline CHOPIN, Mme Isabel COUDRAY.

Le groupe GENERALE DU SOLAIRE, situé 50 rue Etienne Marcel 75 002 Paris, est spécialisé dans le développement, l'ingénierie, la construction, le financement et l'exploitation de centrales photovoltaïques. Il a identifié un terrain cadastré ZD 84 sur la commune de Crosville la Vieille pour un projet de centrale solaire. Ce terrain situé à l'arrière de la déchetterie de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg, d'une surface de 2 ha 42 a 92 ca, appartient à la commune de Le Neubourg. Le projet couvrirait environ 1,2 ha.

Madame le Maire a été démarchée par le groupe pour une offre d'achat à 68 000 euros.

Vu l'offre du Groupe GENERALE DU SOLAIRE en date du 29 janvier 2024,

Vu l'avis du Domaine numéro 2023-27192-80114 en date du 22 janvier 2024,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la division de terrain et de vendre la parcelle provenant de cette division pour permettre le projet de centrale solaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- Charge le géomètre de la division de la parcelle section ZD n° 84, située lieudit « La Fosse Boudarde » à Crosville la Vieille, propriété de la commune de Le Neubourg,
- Décide de céder le terrain issu de la division de la parcelle cadastrée section ZD n° 84 au Groupe GENERALE DU SOLAIRE pour la somme de 68 000 €,
- Charge l'étude de Maître Paty, notaire au Neubourg, de la rédaction de l'acte,
- Autorise Mme le Maire ou l'élue déléguée à signer l'acte à intervenir.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Fait à LE NEUBOURG, le 20 février 2024.

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN

La secrétaire,
Caroline CHOPIN

